



Compte rendu du CHSCT de la cité administrative de Melun du 14/09/2021

La réunion s'est tenue notamment en présence du nouveau Préfet de Seine-et-Marne M Lionel BEFFRE.

1- Le procès-verbal du CHSCT du 08/10/2020 a été approuvé à l'unanimité très rapidement sans aucune contestation.

2- La nouvelle organisation de l'État (projet gouvernemental de 2018) a prévu un redécoupage des missions de la DDCS*, de la DIRRECCTE*, et de la DDPP*. Le déménagement a accusé un retard essentiellement dû à de problèmes inhérents aux réseaux informatiques.

Le déménagement des différents services aura finalement lieu du 23 au 25 septembre 2021 entre les bâtiments A et C de la cité et au sein de même étage du bâtiment C ou entre deux étages. 89 agents sont concernés.

3- Présentation de la nouvelle équipe du service gestion et support (Cf organigramme ci-joint).

4- Deux exercices d'évacuation ont eu lieu en 2021. Des formations guide-file et serre-file sont prévues sachant que la législation est différente pour le bâtiment C (immeuble de grande hauteur). 42 capteurs de lumières ont notamment été remplacés.

La sécurisation du parc automobile est en cours, tout comme la poursuite de la réfection des escaliers de secours du Bâtiment C.

Dans ce même bâtiment, la porte se trouvant entre les ascenseurs et la cafétéria fera l'objet d'une accessibilité automatique pour les personnes à mobilité réduite.

Il a été tenu compte des remarques concernant le froid insupportable au rez-de-chaussée du Bâtiment A. Des plaques isolantes seront installées avant l'hiver prochain.

Concernant le nettoyage des ouïes des fenêtres, un devis a été établi dont le coût s'élève à 250 000 euros. Le financement avec la Région Ile-de-France est en cours de négociation. Pour mémoire, l'aide régionale s'est élevée à 92 000 euros pour 2021.

Par ailleurs, un groupe de travail a été créé en vue de résoudre le problème des livraisons.

5 et 6- Concernant les projets 2022, la finalisation d'un local pour 22 vélos est en cours.

Sachant que différents véhicules électriques ont notamment été achetés par la DDPP, il est prévu l'installation d'une borne électrique dans le parking de la cité.

Des subventions financières sont à l'étude concernant l'étanchéité des toitures des garages et du changement de toiture des coursives.

L'attention a été appelée sur le problème de la mixité des sanitaires et sur la possibilité d'y mettre fin. Mais cela ne saurait avoir lieu sachant que la législation l'exclut.

7- Monsieur le Préfet rappelle que le projet de déménagement des différents services administratifs au sein de l'ancien Hôpital Marc Jacquet a été abandonné par l'ancien Préfet de Seine-et-Marne, M Couderc, et ce principalement en raison du problème de densification des services administratifs (nécessité de faire venir les services extérieurs pour amortir les crédits engagés). Il reste un plan B qui est d'élaborer un programme ambitieux de réhabilitation de la cité administrative en faisant une projection sur 30 ans. Pour autant un départ du site n'est pas fondamentalement exclu...

L'ancien projet avait été réalisé presque sans concertation avec les organisations syndicales en vue d'obtenir des financements rapidement (18 millions d'euros obtenus puis remboursés en raison de l'abandon du projet). Le nouveau projet se fera en prenant en compte les économies utiles et durables. Il va falloir attendre au plus tôt entre 5 à 7 ans car il faudra relancer la procédure de marchés publics avec cette fois-ci une concertation des différentes organisations syndicales.

La CGT était représentée par Christophe PICARD, nouveau membre titulaire au CHSCT cité administrative.

**DDCS Direction départementale de la Cohésion sociale*

**DIRECCTE Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi*

**DDPP Direction départementale de la protection des populations*